



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**UIT-T**

SECTEUR DE LA NORMALISATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DE L'UIT

**Q.1218**

**Addendum 1**  
(09/97)

SÉRIE Q: COMMUTATION ET SIGNALISATION

Réseau intelligent

---

Recommandation relative à l'interface pour  
l'ensemble de capacités 1 du réseau intelligent

**Addendum 1: Définition de deux nouveaux  
contextes dans le modèle de données SDF**

Recommandation UIT-T Q.1218 – Addendum 1

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

---

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE Q  
COMMUTATION ET SIGNALISATION

SIGNALISATION DANS LE SERVICE MANUEL INTERNATIONAL	Q.1–Q.3
EXPLOITATION INTERNATIONALE AUTOMATIQUE ET SEMI-AUTOMATIQUE	Q.4–Q.59
FONCTIONS ET FLUX D'INFORMATION DES SERVICES DU RNIS	Q.60–Q.99
CLAUSES APPLICABLES AUX SYSTÈMES NORMALISÉS DE L'UIT-T	Q.100–Q.119
SPÉCIFICATIONS DES SYSTÈMES DE SIGNALISATION N° 4 ET N° 5	Q.120–Q.249
SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME DE SIGNALISATION N° 6	Q.250–Q.309
SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME DE SIGNALISATION R1	Q.310–Q.399
SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME DE SIGNALISATION R2	Q.400–Q.499
COMMUTATEURS NUMÉRIQUES	Q.500–Q.599
INTERFONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES DE SIGNALISATION	Q.600–Q.699
SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME DE SIGNALISATION N° 7	Q.700–Q.849
SYSTÈME DE SIGNALISATION D'ABONNÉ NUMÉRIQUE N° 1	Q.850–Q.999
RÉSEAUX MOBILES TERRESTRES PUBLICS	Q.1000–Q.1099
INTERFONCTIONNEMENT AVEC LES SYSTÈMES MOBILES À SATELLITES	Q.1100–Q.1199
<b>RÉSEAU INTELLIGENT</b>	<b>Q.1200–Q.1999</b>
RNIS À LARGE BANDE	Q.2000–Q.2999

*Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.*

# **RECOMMANDATION UIT-T Q.1218**

## **RECOMMANDATION RELATIVE A L'INTERFACE POUR L'ENSEMBLE DE CAPACITES 1 DU RESEAU INTELLIGENT**

### **ADDENDUM 1**

#### **Définition de deux nouveaux contextes dans le modèle de données SDF**

#### **Résumé**

Le présent addendum traite des deux nouveaux contextes intitulés "service de base" et "identification de la ligne".

#### **Source**

L'Addendum 1 à la Recommandation UIT-T Q.1218, élaboré par la Commission d'études 11 (1997-2000) de l'UIT-T, a été approuvé le 12 septembre 1997 selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

## AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

Dans certains secteurs de la technologie de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

### NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

### DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 1998

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

## RECOMMANDATION RELATIVE A L'INTERFACE POUR L'ENSEMBLE DE CAPACITES 1 DU RESEAU INTELLIGENT

### ADDENDUM 1

#### Définition de deux nouveaux contextes dans le modèle de données SDF

(Genève, 1997)

1) *Ajouter ce qui suit dans sa totalité comme 2.2.2.1.8:*

#### 2.2.2.1.8 Contextes

##### 2.2.2.1.8.1 Contexte de service de base

Ce service de base associe une valeur d'attribut à un service de base pour lequel la valeur d'attribut est sémantiquement correcte. Par exemple, ce contexte de service de base sera associé à une adresse RNIS pour indiquer le type de service de base qui pourrait être utilisé avec cette adresse. Dans le cas du service de télécommunications personnelles universelles (TPU), ce contexte permet la définition des adresses d'enregistrement pour différents services de base.

```
basicServiceContext CONTEXT ::= {  
    WITH SYNTAX    BasicService  
    ID              id-avc-basicService}
```

```
BasicService ::= INTEGER {  
    telephony           (1),  
    faxGroup2-3        (2),  
    faxGroup4           (3),  
    teletexBasicAndMixed (4),  
    teletexBasicAndProcessable (5),  
    teletexBasic        (6),  
    syntaxBasedVideotex (7),  
    internationalVideotex (8),  
    telex               (9),  
    messageHandlingSystems (10),  
    osiApplication      (11),  
    audioVisual         (12)}
```

Une valeur présentée est considérée correspondre à une valeur enregistrée si la valeur de contexte (c'est-à-dire la valeur du service de base) dans la valeur présentée est identique à celle dans la valeur enregistrée.

##### 2.2.2.1.8.2 Contexte d'identité de ligne

Le contexte d'identité de ligne associe une valeur d'attribut à l'identité d'une ligne pour laquelle la valeur d'attribut est sémantiquement correcte. Par exemple, ce contexte d'identité de ligne sera associé à un numéro d'acheminement pour permettre un acheminement dépendant de la ligne appelante.

```
lineIdentityContext CONTEXT ::= {  
    WITH SYNTAX    IsdnAddress  
    ID              id-avc-lineIdentity}
```

```
IsdnAddress ::= AddressString{ub-international-isdn-number}
```

On considère qu'une valeur présentée est adaptée selon la règle de mappage **reversePrefixMatch** définie dans la série de Recommandations X.500.

2) *Ajouter ce qui suit dans sa totalité à la fin du point 2.2.2.4.1:*

**IN-Contexts {ccitt recommendation q 1218 modules (0) contexts (8) selectedContexts (1) version (1)}**

**DEFINITIONS ::=**

**BEGIN**

**IMPORTS**

**ub-international-isdn-number**

**FROM UpperBounds {joint-iso-ccitt ds(5) module(1) upperBounds(10) 2}**

**informationFramework**

**FROM UsefulDefinitions {joint-iso-ccitt ds(5) module(1) usefulDefinitions(0) 3}**

**CONTEXT**

**FROM InformationFramework informationFramework**

**;**

**basicServiceContext CONTEXT ::= {**

**WITH SYNTAX BasicService**

**ID id-avc-basicService}**

**BasicService ::= INTEGER {**

**telephony (1),**

**faxGroup2-3 (2),**

**faxGroup4 (3),**

**teletexBasicAndMixed (4),**

**teletexBasicAndProcessable (5),**

**teletexBasic (6),**

**syntaxBasedVideotex (7),**

**internationalVideotex (8),**

**telex (9),**

**messageHandlingSystems (10),**

**osiApplication (11),**

**audioVisual (12)}**

**lineIdentityContext CONTEXT ::= {**

**WITH SYNTAX IsdnAddress**

**ID id-avc-lineIdentity}**

**AddressString{INTEGER: ub-max-value} ::= NumericString(SIZE(1..ub-max-value))**

**IsdnAddress ::= AddressString{ub-international-isdn-number}**

**id-avc-basicService OBJECT IDENTIFIER ::= {id-avc 30}**

**id-avc-lineIdentity OBJECT IDENTIFIER ::= {id-avc 31}**

**id-avc OBJECT IDENTIFIER ::= {ccitt recommendation q 1218 contexts(8) }**

**END**

## SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
<b>Série Q</b>	<b>Commutation et signalisation</b>
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux pour données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information
Série Z	Langages de programmation